



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°34
Réunion du 2 mai 2024

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent : M. FOFANA – Mme LOMON

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
? 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)</u>	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
? 1 ^{er} demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00 €
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	300,00 €
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
? Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €

Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €

Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23.1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ

Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Éliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain, (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 26/04/2024 au 02/05/2024					
Dossier N°597 FOOT EDUCATIF	25/04/2024	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé : U10 poule D du 11/05/2024 - n°27484460 GARCHES VAUCRESSON FC 21 / MALAKOFF USM 24	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule D de MALAKOFF USM 24 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé : U10 poule E du 11/05/2024 - n°27484581 GARCHES VAUCRESSON FC 22 / MALAKOFF USM 25	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule E de MALAKOFF USM 25 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°598 FOOT EDUCATIF	25/04/2024	500638	VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92	Forfait avisé : U11 poule A du 27/04/2024 – n°27486449 STADE FRANCAIS 3 / VILLENEUVE LA GARENNE 4	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule A de VILLENEUVE LA GARENNE 4 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°599	25/04/2024	500706	ISSY LES MLX	Forfait avisé : U18 D2 du 28/04/2024 - n°26082957 ISSY LES MLX FC 22 / ACBB 22	ISSY LES MLX FC 22 : -1 point (0 but) ACBB 22 : 3 Points (5 buts) 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe ISSY LES MLX FC 22 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°600 FOOT EDUCATIF	26/04/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Forfait avisé hors délais : U11 poule D du 27/04/2024 - n°27487008 MONTROUGE FC 92 1 / GARCHES VAUCRESSON FC 1	1er Forfait avisé hors délais de l'équipe U11 poule D de GARCHES VAUCRESSON FC 1 Amende triplée 30€ (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé hors délais : U11 poule E du 27/04/2024 - n°27487399 MONTROUGE FC 92 2 / GARCHES VAUCRESSON FC 2	1er Forfait avisé hors délais de l'équipe U11 poule E de GARCHES VAUCRESSON FC 2 Amende triplée 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°601	26/04/2024	850456	CHATILLON FOOT SALLE	Forfait avisé hors délais : FUTSAL U13 du 28/04/2024 - n°27604934 GENNEVILLIERS SOCCER 1 / CHATILLON FOOT SALLE 1	CHATILLON FOOT SALLE 1 : -1 point (0 but) GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 Points (5 buts) 3ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe CHATILLON FOOT SALLE 1 Amende triplée 270€ (90€x3) (voir Annexe Financière n°2) Engendrant le forfait général de l'équipe de CHATILLON FOOT SALLE 1 180€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°602	27/04/2024	500706	ISSY LES MLX	Réception courriel de la ville d'Issy Les Moulineaux nous informant de la fermeture des 2 terrains de foot de la Cité des Sports le dimanche 28 avril 2024. U18 D3 du 28/04/2024 - n°25947296 ISSY LES MLX FC 23 / CSM CLAMART 21	La 3CD décide de mettre ce dossier en délibéré
Dossier N°603	29/04/2024		3CD	Réception du Relevé de décision du Bureau du 24.04.2024, décidant de suivre la commission d'Appel concernant, L'Annulation de toutes les amendes.	Annulation de l'amende pour absence aux manifestations par le District après inscription aux plateaux suivant l'annexe 2 financière mise sur le PV CCD du 07/03/2024 . - Au club de RUEIL MALMAISON FC : amende de de 300€ "(150€x2 plateaux féminins) - Au club de BOURG LA REINE : amende de de 300€ "(150€x2 plateaux féminins) - Au club de BOURG LA REINE : amende de de 150€ "(plateaux masculins) - Au club de GPSO : amende de de 300€ "(150€x2 plateaux féminins) - Au club de CSM CLAMART : amende de de 300€ "(150€x2 plateaux féminins) - Au club de CLICHY S/SEINE : amende de de 150€ "(plateaux féminins) - Au club d'ISSY LES MLX FC : amende de de 150€ "(plateaux masculins)
Dossier N°604 FOOT EDUCATIF	30/04/2024	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé : U11 poule C du 04/05/2024 - n°27486764 GENNEVILLIERS CSM 4 / BAGNEUX COM 4	2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule C de BAGNEUX COM 4 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°605 FOOT EDUCATIF	30/04/2024	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé : U11 poule B du 04/05/2024 - n°27486620 GENNEVILLIERS CSM 3 / BAGNEUX COM 3	2ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule B de BAGNEUX COM 3 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé : U11 poule D du 04/05/2024 - n°27487021 GENNEVILLOISE ES 1 / BAGNEUX COM 1	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule D de BAGNEUX COM 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
				Forfait avisé : U11 poule E du 04/05/2024 - n°27487412 GENNEVILLOISE ES 2 / BAGNEUX COM 2	1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U11 poule E de BAGNEUX COM 2 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°608	30/04/2024		3CD	Réception rapport arbitre officiel nous informant du nombre insuffisant de dirigeant pour le club du CSM CLAMART. U15F à 8 poule consolante du 27/04/2024 - n°28041915 CLICHY S/SEINE 1 / CSM CLAMART 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°609	30/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RUEIL MALMAISON FC : SENIORS FEMININES à 8 du 27/04/2024 - n°27529394 MONTROUGE FC 92 1 / RUEIL MALMAISON FC 3	RUEIL MALMAISON FC 3 : -1 point (0 but) MONTROUGE FC 92 1: 3 Points (5 buts) 2eme Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe RUEIL MALMAISON FC 3 Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°611 FOOT EDUCATIF	30/04/2024		3CD	Forfait non avisé : U10 poule A du 27/04/2024 – n°27484088 FC BLR 3 / NANTERRE ES 6	1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule A de NANTERRE ES 6 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°612 FOOT EDUCATIF	30/04/2024		3CD	Forfait non avisé : U10 poule A du 27/04/2024 – n°27484086 ACA 1 / EF JEAN MENDEZ 1	1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule A de EF JEAN MENDEZ 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°613	30/04/2024	563778	NEUILLY FUTSAL	Demande report : Futsal U13 du 11/05/2024 -n°27604946 FC ASNIERES FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 2	Accord de la 3CD

Dossier N°614	30/04/2024	563778	NEUILLY FUTSAL	Nous informe d'un doublon de match : Demande report, Futsal U13 du 04/05/2024 -n°27604949 NEUILLY FC 92 2 / NEUILLY FC 92 1	Accord de la 3CD
Dossier N°615 FOOT EDUCATIF	30/04/2024	539013	RACING CFF	Demande report : U13L du 04/05/2024 -n°27516775 RACING CLUB FRANCE 2 / CHATILLONNAIS SCM 1	Suite à un courriel du département, nous informant de l'indisponibilité du stade Yves-du-Manoir du 04/05/2024 au 05/05/2024, La commission des compétitions décide que la rencontre ci-dessous est reportée au 18 mai 2024 : •U13 Label du 04/05/2024 - n°27516775 RACING CLUB FRANCE 2 / CHATILLONNAIS SCM 1
Dossier N°616 FOOT EDUCATIF	30/04/2024	539013	RACING CFF	Demande report : U11 Poule H du 04/05/2024 -n°27487942 RACING CLUB FRANCE 1 / NANTERRE AJSC 1 U11 Poule I du 04/05/2024 -n°27488077 RACING CLUB FRANCE 2 / NANTERRE AJSC 2 U11 Poule J du 04/05/2024 -n°27488197 RACING CLUB FRANCE 3 / NANTERRE AJSC 3	Suite à un courriel du département, nous informant de l'indisponibilité du stade Yves-du-Manoir du 04/05/2024 au 05/05/2024, La commission des compétitions décide que les rencontres ci-dessous sont reportées au 18 mai 2024 : •U11 Poule H du 04/05/2024 -n°27487942 - RACING CLUB FRANCE 1 / NANTERRE AJSC 1 •U11 Poule I du 04/05/2024 -n° 27488077- RACING CLUB FRANCE 2 / NANTERRE AJSC 2 •U11 Poule J du 04/05/2024 -n°27488197- RACING CLUB FRANCE 3 / NANTERRE AJSC 3

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Phase	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U18 D3		Poule Unique	28/04/2024	25947296	23	Issy Les Mx Fc	21	Csm Clamart Foot
Critérium Futsal U11	Phase 2	Poule B	28/04/2024	27986049	1	Issy Les Mx Fc	2	Neuilly Fc 92

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,

- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

De donner match perdu par pénalité au club de Neuilly Fc 92 2 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club Futsal Paulista 1 (3 points – 0 but)

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	13/04/2024	27604893	2	Neuilly Fc 92	1	Futsal Paulista

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Phase	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10		Poule E	27/04/2024	27484624	22	As Ararat Issy	22	Bagneux Com
Critérium U12		Poule E	27/04/2024	27575043	23	As Ararat Issy	23	Vanves Stade
Critérium U10		Poule H	27/04/2024	27485026	21	Antony Foot Evolutio	21	Nanterre Ajsc
Critérium U10		Poule I	27/04/2024	27485146	22	Antony Foot Evolutio	22	Nanterre Ajsc
Critérium U10		Poule J	27/04/2024	27485266	23	Antony Foot Evolutio	23	Nanterre Ajsc
Critérium U12		Poule A	27/04/2024	27499311	22	Csm Clamart Foot	23	Bagneux Com
Critérium U11		Poule B	27/04/2024	27486610	1	Fc Blr	3	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U11		Poule C	27/04/2024	27486754	2	Fc Blr	4	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U13 Label		Poule Unique	27/04/2024	27516763	2	Issy Les Mx Fc	1	Colombienne Foot Es
Critérium U13		Poule B	27/04/2024	27517234	4	Issy Les Mx Fc	4	Courbevoie Sports
Critérium U11		Poule C	27/04/2024	27486756	4	Levallois Sc	6	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11		Poule A	27/04/2024	27486444	6	Nanterre Es	3	Neuilly O.
Critérium U11		Poule F	27/04/2024	27487539	4	Nanterre Es	1	Neuilly O.
Critérium U11		Poule G	27/04/2024	27487672	5	Nanterre Es	2	Neuilly O.
Critérium U13		Poule B	27/04/2024	27517235	5	Nanterre Es	3	Bagneux Com
Crit U13 Féminines	Phase 2	Poule D	27/04/2024	27751197	1	Nanterre Es	1	Villeneuve Garenne
Crit U11 Féminines	Phase 2	Poule C	27/04/2024	27751385	1	Nanterre Es	1	Puteaux Csm
Critérium U12		Poule A	27/04/2024	27499313	21	Sceaux Fc	21	Garches Vaucr
Critérium U12		Poule H	27/04/2024	27500582	24	Sevres F.C. 92	24	St Cloud Fc

Critérium U10		Poule B	27/04/2024	27484228	23	Suresnes J.S.	23	St Cloud Fc
Critérium U10		Poule C	27/04/2024	27484384	24	Suresnes J.S.	24	St Cloud Fc
Critérium U10		Poule F	27/04/2024	27484786	21	Suresnes J.S.	21	St Cloud Fc
Critérium U10		Poule G	27/04/2024	27484906	22	Suresnes J.S.	22	St Cloud Fc
Critérium U13		Poule A	27/04/2024	27576103	3	Suresnes J.S.	3	Puteaux Csm
Critérium U13		Poule E	27/04/2024	27576265	2	Suresnes J.S.	2	Puteaux Csm
Critérium U13		Poule D	27/04/2024	27576297	1	Suresnes J.S.	1	Puteaux Csm
Crit U11 Féminines	Phase 2	Poule C	27/04/2024	27751388	1	Villeneuve Garenne	1	Garenne Colombes Af

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

27/04/2024 CLICHY S/SEINE

27/04/2024 COLOMBES LSO

27/04/2024 ASNIERES FC

27/04/2024 ISSY LES MLX FC

27/04/2024 GARENNE COLOMBES AF

FICHES DEFI TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

27/04/2024 n° 27489364 ASNIERES FC 2 / STADE FRANCAIS 1
27/04/2024 n°27489368 LEVALLOIS SC 1 / GENNEVILLIERS CSM 2
27/04/2024 n°27489370 RUEIL MALMAISON FC 2 / BOULOGNE BIL. AC 2
27/04/2024 n°27489367 VILLE D'AVRAY US 1 / CLICHY S/SEINE U.S. 2
27/04/2024 n°27489365 ACA 1 / RACING CLUB FRANCE 2

U12 Espoir Poule B

27/04/2024 n°27489685 PLESSIS ROBINSON FC 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1
27/04/2024 n°27489683 ISSY LES MX FC 2 / COURBEVOIE SPORTS 2
27/04/2024 n°27489682 BAGNEUX COM 2 / CHAVILLE FC 1
27/04/2024 n°27574968 SEVRES F.C. 92 1 / VANVES STADE 1

U13 Label Poule Unique

27/04/2024 n°27516761 MONTROUGE F.C. 92 2 / COURBEVOIE SPORTS 1
27/04/2024 n°27516763 ISSY LES MX FC 2 / COLOMBIENNE FOOT ES 1
27/04/2024 n°27516764 LEVALLOIS SC 1 / BAGNEUX COM 2

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°33
Réunion du 25 avril 2024

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

Excusé :

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

« Dirigeant responsable »

Si la case n'est pas cochée sur la tablette, la feuille est considérée « signée » par le capitaine donc un mineur pour les jeunes.

Il est anormal que sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

Manque de dirigeants sur le banc de touche.

Si la feuille nous est transmise par FMI, vous devez le constater à la signature. S'il n'est pas possible d'ajouter un dirigeant, vous pouvez toujours préciser cela dans la page « Observations d'après match »

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financier du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financier du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

En aucun cas l'arbitre central ne rentre en compte dans les deux dirigeants obligatoires en jeunes.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et uniquement sur le site <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

- [COURRIERS DES CLUBS](#)

RAPPEL :

Le **premier avertissement** signale un manquement avec la tablette pour la réalisation de la Feuille de match informatisée.

C'est une demande d'explication qui vous est notifié.

Vous devez répondre avant la date prévue dans le P.V. (Annexe 13 du R.S.G. du District 92)

Cet avertissement (le 1^{er}) est sans pénalité.

GENNEVILLIERS C.S.M.

Avertissement a été annulé sur le PV n° 18 (27785739)

MONTROUGE FC 92

Sur la rencontre n° 26084476, l'amende concerne l'absence de dirigeant responsable (case DR sur FMI qui entraîne la feuille signée par un mineur

AS CHEMINOTS OUEST (mail du 29 mars)

CSM GENNEVILLIERS (mail du 16 mars)

Si vous faites votre composition d'équipe tardivement sur la tablette, vous prenez le risque de ne pas la retrouver sur la partie « rencontre »

Composition à faire sur le site : <https://fmi.fff.fr>

- **AMENDE POUR TRANSMISSION TARDIVE DE LA FMI**

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

Match n° 25947032 – GENNEVILLIERS C.S.M. (U 18 D 1)

- **AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH SIGNEE PAR UN MINEUR SUR DE LA FMI**

Football à 11

Rencontres du 27/04/2024

Match n° 27500104 – GENNEVILLIERS C.S.M. (U12 –E)

Match n° 27499427 – ANTONY FOOT EVOLUTION (U12 –B)

Match n° 27751112 – C.O.M. BAGNEUX (U13 F - A)

- **1^{er} AVERTISSEMENT**

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 14 à 12h au district.

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

U 10

Match n° 27484365 – A.S. CHEMINOTS OUEST (Poule C)

U 13 Fem.

Match n° 27751145 – GENNEVILLIERS C.S.M. (U13 F –B)

III. COUPES

La commission vous informe que les finales de la coupe des Hauts-De-Seine (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, CDM, U15F, U18F, Seniors F, FOOT ENTREPRISE, LOISIRS SENIORS) se joueront le **dimanche 26 mai 2024** au **Stade Gabriel Péri – 136, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre**.

De plus, suite aux tirages au sort des ½ finales du mercredi 24 avril 2024, voici les modalités :

Les rencontres sont programmées le samedi 4 mai pour les Féminines (U15F, U18F et Seniors F) et le samedi 11, le dimanche 12 mai 2024 et lundi 13 mai 2024 (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, FOOT ENTREPRISE et LOISIRS SENIORS), mais peuvent être reprogrammées en passant OBLIGATOIREMENT par FOOTCLUBS **AVEC L'ACCORD DES DEUX CLUBS** entre le 6 mai et le 19 mai 2024, **Y COMPRIS EN SEMAINE**.

DATE BUTOIR DES RENCONTRES : DIMANCHE 19 MAI 2024

DEMI-FINALES

HDS U15 FEMININES				HDS U18 FEMININES			
Neuilly O.	1	Malakoff Usm	1	Montrouge Fc 92	1	Garenne Colombes	1
Vanves Stade	1	Colombienne Foot Es	1	Fc Bourg La Reine	2	Villeneuve Garenne	1
HDS SENIORS FEMININES				HDS ANCIENS			
Racing Cff	1	Fc Bourg La Reine	1	Antony Foot Evolutio	31	Fc Bourg La Reine	31
Boulogne Bil. Ac	1	Rueil Malmaison Fc	2	Nanterre Es	32	Clichy S/Seine U.S.	31
HDS LOISIRS SENIORS				HDS FOOT ENTREPRISE			
Colombes Lso	1	Les Jogga Colombes	1	Metro Foot.	1	Orange Issy	4
Sceaux Fc	1	Sevres Fc 92	1	Hec Panathenees	1	Epinettes Espagnol	1
HDS U18				HDS U16			
Rueil Malmaison Fc	21	Clichy S/Seine Us	21	Nanterre Es	23	Rueil Malmaison Fc	22
Issy Les Mlx Fc	22	Nanterre Es	22	Bagneux Com	21	Plessis Robinson Fc	21
HDS U14				HDS SENIORS			
As Ararat Issy	21	Suresnes Js	21	Montrouge Fc 92	2	Neuilly O.	1
Gennevilliers Csm	21	Colombienne Foot Es	21	Racing Club France	2	Nanterre es	2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.